

CONCOURS EN SALLE 18 mètres

Sélectif pour les Championnats de France de tir à 18m et pour les Championnat de France de tir à 18m Para-Tir à l'arc

Dimanche 01 Novembre 2026

au Gymnase Spinosi de Montpellier

DIMANCHE 01 NOVEMBRE 2026 – MATIN // 1^{er} DEPART (Ouvert à tous, valide et para-archerie)

8h00 Ouverture du Greffe et Contrôle du matériel
8h40 Échauffement (3 volées) sur blasons à la distance suivi des tirs qualificatifs
8h55 Début des tirs qualificatifs - 2x10 volées de 3 flèches (Rythme AB/CD ou AB si peu de participants)

DIMANCHE 01 NOVEMBRE 2026 – APRES-MIDI // 2^{ème} DEPART (Ouvert à tous, valide et para-archerie)

13h00 Ouverture du Greffe et Contrôle du matériel
13h40 Échauffement (3 volées) sur blasons à la distance
13h55 Début des tirs qualificatifs - 2x10 volées de 3 flèches (Rythme AB/CD ou AB si peu de participants)

17h00 Remise des récompenses

TARIFS

JEUNES (jusqu'à U18)	8€	Départ supplémentaire : 6 €
ADULTES (à partir de U21)	10€	Départ supplémentaire : 8 €

INSCRIPTIONS AVANT LE 28 OCTOBRE

Modalités d'inscription :

Merci de nous envoyer votre inscription à inscription-competition@montpellier-arc-club.com avec ces informations :

- Nom, Prénom.
- Club.
- Catégorie.
- Numéro de Licence.
- Départ(s).
- Latéralité (Gaucher ou Droitier).
- Blason : Trispot ou Entier (blason de 40cm ou 60cm pour les benjamins/U13 et minimes/U15).
- U11 : En accord avec la nouvelle réglementation, tir à 10m sur blason de 60cm.

Para-tir à l'arc : lors de votre inscription, précisez vos conditions particulières de tir (en accord avec votre carte de classification), ainsi que votre distance de tir et la taille du blason. En l'absence d'informations, l'archer tirera dans les mêmes conditions que les valides. Votre carte de classification devra être présentée au Greffe.

Chaque archer devra présenter **sa licence ou un justificatif d'identité** (CNI, Passeport) lors du passage au Greffe. Sur place, une **buvette** proposera des sandwiches et des boissons.

Une **tenue de sport** ou tenue de club, ainsi que des **chaussures de sport** sont obligatoires.

Droit à l'image : Lors de la manifestation des photos seront prises et, pour certaines, seront visibles sur notre site internet et les réseaux sociaux du Montpellier Arc Club à des fins de communication et de présentation. Les archers qui ne souhaitent pas y figurer doivent signaler leur opposition au greffe.

ARBITRAGE

Thierry BROUCKE (Responsable), Thierry RODIER